

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 AU SEIN DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE

Du 16 au 22 novembre, les salariés du Groupe public ferroviaire ont élu les membres des Comités sociaux et économiques (CSE), nouvelles instances représentatives du personnel dont le mandat, de quatre ans, débutera le 1^{er} janvier 2019, en substitution des anciens Comités d'établissement (CE), Comités Hygiène Santé et Conditions de travail (CHSCT) et Délégations du personnel (DP).

L'entreprise remercie l'ensemble des personnels pour leur mobilisation en faveur d'une bonne organisation de ces élections et pour leur participation au scrutin.

LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS POUR LES COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES (CSE)

Nombre d'inscrits : **151 746**

Nombre de votants : **101 211**

Taux de participation GPF : **66,70%**

(collège exécution : 60,35%; collège maîtrise : 70,63%; collège cadre : 75,26%)

Le taux de participation a baissé de 1,95 point par rapport aux précédentes élections de 2015. Ce léger repli atténue néanmoins la tendance à la baisse observée ces dernières années au fil des scrutins de 80% de participation en 2004 à 68,65% en 2015.

RÉSULTATS PAR ORGANISATION SYNDICALE

	CGT	UNSA-Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT	FO	CFTC	CFE-CGC
GPF	34,02%	23,96%	17,28%	14,30%	7,63%	0,03%	2,78%

Résultats des élections 2018 pour les CSE au sein du GPF, en pourcentage des suffrages valablement exprimés. Scrutins titulaires 1^{er} tour.

N.B. dans certains collèges (exécution, maîtrise ou cadre) de certains CSE, le quorum légal de 50% n'a pas été atteint. Un second tour sera donc organisé du 14 au 20 décembre pour ces collèges dans ces CSE.

POUR MÉMOIRE, RÉSULTATS DES ÉLECTIONS SNCF DEPUIS 2000 (CSE TITULAIRES 1^{ER} TOUR)

	CGT	UNSA-Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT	FO	CFTC	Taux de participation
GPF 2015	34,33%	23,86%	16,83%	15,15%	9,16%	0,68%	68,65%
SNCF 2014	35,64 %	22,98 %	16,99 %	14,70%	9,40 %	0,29 %	69,37 %
SNCF 2011	37,37 %	21,46 %	17,38 %	13,76 %	8,58 %	1,03 %	73,49 %
SNCF 2009	39,30 %	18,06 %	17,67 %	11,59 %	7,98 %	5,40 %	73,49 %
SNCF 2006	40,14 %	14,48 %	14,97 %	11,58 %	6,62 %	8,14 %	77,10 %
SNCF 2004	43,96 %	13,62 %	15,53 %	9,02 %	6,79 %	6,26 %	80,10 %
SNCF 2002	38,95 %	11,56 %	12,74 %	18,45 %	6,52 %	6,35 %	78,60 %
SNCF 2000	39,12 %	11,03 %	12,73 %	18,47 %	6,45 %	6,15 %	80,60 %

LA REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE AU NIVEAU DU GPF APRÈS CETTE ÉLECTION

Pour être représentative dans un CSE ou tous CSE confondus au niveau du GPF, une organisation syndicale doit recueillir au moins 10% des suffrages au 1^{er} tour de l'élection. La représentativité permet notamment de siéger à la table de négociation des accords collectifs.

Organisations syndicales représentatives à l'échelle du GPF

CGT, UNSA-Ferroviaire, SUD-Rail et CFDT, ayant recueilli au moins 10% des voix sur l'ensemble du scrutin sont représentatives sur le Groupe public ferroviaire dans son ensemble.

- + Sud Rail est représentative dans 26 CSE
- + CFDT est représentative dans 28 CSE
- + CGT et UNSA-Ferroviaire sont représentatives dans les 33 CSE

Organisations syndicales représentatives uniquement dans certains CSE

FO est représentative dans 9 CSE.
La CFE-CGC est représentative dans 3 CSE .

RÈGLES DE CALCUL POUR LA VALIDITÉ DES ACCORDS MAJORITAIRES

Depuis la « loi Travail » du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, un accord collectif est valable dès lors qu'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales représentant, ensemble, plus de 50% des suffrages s'étant portés sur les seules organisations représentatives (les suffrages recueillis par les organisations non représentatives sont donc retirés de l'assiette de calcul pour l'appréciation du poids relatif des organisations syndicales pour la validité des accords).

Ainsi, le poids relatif des organisations syndicales représentatives pour l'appréciation de la validité des accords collectifs au sein du GPF est le suivant :

$$\begin{array}{l} \text{CGT Cheminots : 37,99\%} \\ \text{UNSA-Ferroviaire : 26,76\%} \\ \text{SUD-Rail : 19,29\%} \\ \text{CFDT Cheminots : 15,96\%} \end{array} \left. \vphantom{\begin{array}{l} \text{CGT Cheminots : 37,99\%} \\ \text{UNSA-Ferroviaire : 26,76\%} \\ \text{SUD-Rail : 19,29\%} \\ \text{CFDT Cheminots : 15,96\%} \end{array}} \right\} = 100 \%$$

RÉSULTATS DÉTAILLÉS PAR CSE ET PAR ORGANISATION SYNDICALE

SNCF	CGT	UNSA Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT	FO	CFE-CGC
CSE Épic SNCF	19,58%	33,70%	5,07%	15,78%	13,32%	12,54%

SNCF RÉSEAU	CGT	UNSA Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT	FO	CFE-CGC
CSE Réseau Directions techniques	13,23%	53,31%	3,62%	16,58%	5,18%	8,08%
CSE Siège réseau et Direction Clients et Services	15,86%	31,41%	4,69%	33,33%	2,57%	12,14%
CSE Réseau Île-de-France	32,95%	18,78%	27,47%	8,07%	9,49%	3,23%
CSE Zone production Atlantique	48,57%	20,15%	13,91%	10,18%	5,52%	1,54%
CSE Zone production Nord-Est Normandie	38,51%	30,55%	15,65%	10,27%	4,64%	0
CSE Zone production Sud-Est	47,36%	21,64%	12,01%	14%	3,57%	1,41%

N.B. CSE Zone production Atlantique : CFTC 0,12%
CSE Zone production Nord-Est Normandie : CFTC 0,38%

SNCF MOBILITÉS	CGT	UNSA Ferroviaire	SUD-Rail	CFDT	FO	CFE-CGC
CSE Fret	31,64%	19,85%	24,68%	14,39%	6,12%	3,32%
CSE Gares & Connexions	18,79%	59,90%	7,41%	8,87%	2,22%	2,82%
CSE Matériel industriel	34,64%	25,69%	17,11%	12,57%	6,55%	3,45%
CSE Siège Mobilités	10,97%	43,51%	0	25,96%	2,56%	17%
CSE TER Auvergne Rhône Alpes	33,20%	18,58%	23,10%	17,34%	6,26%	1,52%
CSE TER Bourgogne Franche-Comté	35,03%	22,02%	20,27%	20,99%	1,69%	0
CSE TER Bretagne	40,76%	15,76%	15,40%	26,42%	0,24%	1,42%
CSE TER Centre Val de Loire	40,74%	18,24%	13,15%	18,70%	9,17%	0
CSE TER Grand Est	28,81%	22,29%	23,13%	18,52%	6,84%	0,42%
CSE TER Hauts de France	30,99%	20,42%	23,74%	12,35%	12,5%	0
CSE TER Nouvelle Aquitaine	49,55%	12,47%	14,81%	15,74%	7,42%	0
CSE TER Occitanie	43,56%	21,26%	14,29%	8,89%	10,67%	1,33%
CSE TER PACA	40,32%	18,80%	8,30%	15,79%	15,33%	1,46%
CSE TER Paris Normandie	34,60%	13,82%	23,53%	17,75%	10,30%	0
CSE TER Pays-de-Loire	38,29%	13,54%	25,53%	18,42%	4,22%	0
CSE TGV Axe Atlantique	34,01%	17,86%	19,40%	17,78%	10,95%	0
CSE TGV Axe Est	26,45%	22,71%	18,17%	17%	15,68%	0
CSE TGV Axe Nord	33,04%	16,77%	26,28%	8,26%	15,64%	0
CSE TGV Axe Sud-Est	35,10%	19,56%	25,13%	11,27%	7,78%	1,15%
CSE Transilien Lignes C&NU	44,67%	25,52%	15,63%	11,14%	2,80%	0,24%
CSE Transilien Lignes HBK	22,19%	17,23%	15,51%	15,43%	25,13%	4,5%*
CSE Transilien Lignes LAJ	29,57%	10,98%	34,67%	17,40%	7,38%	0
CSE Transilien Lignes D&R	30,29%	20,54%	37,75%	8,15%	3,27%	0
CSE Transilien Lignes EPT4	27,16%	15,78%	23,49%	24,83%	7,52%	1,22%
CSE Voyages Intercités	40,71%	23,30%	24,04%	10,47%	1,47%	0
CSE Siège Voyages	20,20%	30,18%	5,38%	32,57%	2,30%	9,37%*

* Bien que n'obtenant pas 10% des suffrages sur l'ensemble des collègues la CFE-CGC est représentative dans ces CSE pour les collègues maîtrise et cadre.